

DELIBERATION N° 0 du 14 JUIN 2017**18H00**

L'An deux mille dix-sept et le quatorze juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 08 juin 17

Date d'affichage : 08 juin 17

Affichage compte-rendu : 21 juin 17

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS,
M. Norbert MENCAGLIA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 6

LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA**CONCERNE** Gestion et promotion des Activités Gestion du Patrimoine indivis*Monsieur le Président expose :*

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 06 mars 2017.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

CONVENTIONS :

SIGNATAIRE	OBJET	DUREE
C.N.F.P.T.	Convention cadre de formation Année 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
S.I.C.T.I.A.M.	Convention de formation Microsoft Excel Initiation	Du 23/03/2017 au 24/03/2017

MAPA :

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par M. le Président des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des conventions.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 14/06/2017

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.

Richard GALY

DELIBERATION N° 1 DU 14 JUIN 2017

18H00

L'An deux mille dix-sept et le quatorze juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 08 juin 17

Date d'affichage : 08 juin 17

Affichage compte-rendu : 21 juin 17

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M.
Norbert MENCAGLIA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 6

RAPPORT DES ACTIVITES 2016

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation de rédiger un rapport sur leur activité, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » publie un rapport d'activité annuel.

Ce rapport joint en annexe n'appelle pas de vote de la part du Comité Syndical qui en prend acte.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 14/06/2017

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY



RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières »

Siège social : L. 99, Cl. em. des Campelières - 06250 MOUGINS
Tel : 0493 45 68 94 - Fax : 0493 45 71 12 - E-mail : contact@campelieres.fr

Site : www.campelieres.fr

S.M.C.E.C

17/05/2017



1 - PRÉSENTATION

C'est l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation aux collectivités de rédiger un rapport d'activités annuel.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Par délibération N°6 du 16 décembre 2015, le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L) a approuvé la prise de compétences facultatives « Promotion des activités éducatives, culturelles sportives, sociales, de santé et de formation » du Syndicat Mixte du Centre éducatif et culturel « Les Campelières » au 1^{er} juin 2016.

Ainsi le conseil communautaire a procédé à la désignation des représentants qui siègeront au Syndicat Mixte, vote approuvé le 22 juin 2016.

Le 22 juin 2016 – Le Comité Syndical

La composition du Comité Syndical : 6 membres

4 Représentants la C.A.C.P.L

Docteur Richard GALY (Président)

Monsieur Norbert MENCAGLIA

Madame Marie Louise MAGGIONI (Vice-président)

Madame Michèle ALMÈS

2 Représentants le Conseil Départemental

Madame Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Monsieur Patrick TAMBAY

4 comités syndicaux en 2016



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L) s'appelle maintenant La Communauté d'Agglomération Cannes -Pays de Lérins (C.A.C.P.L)

Le fonctionnement

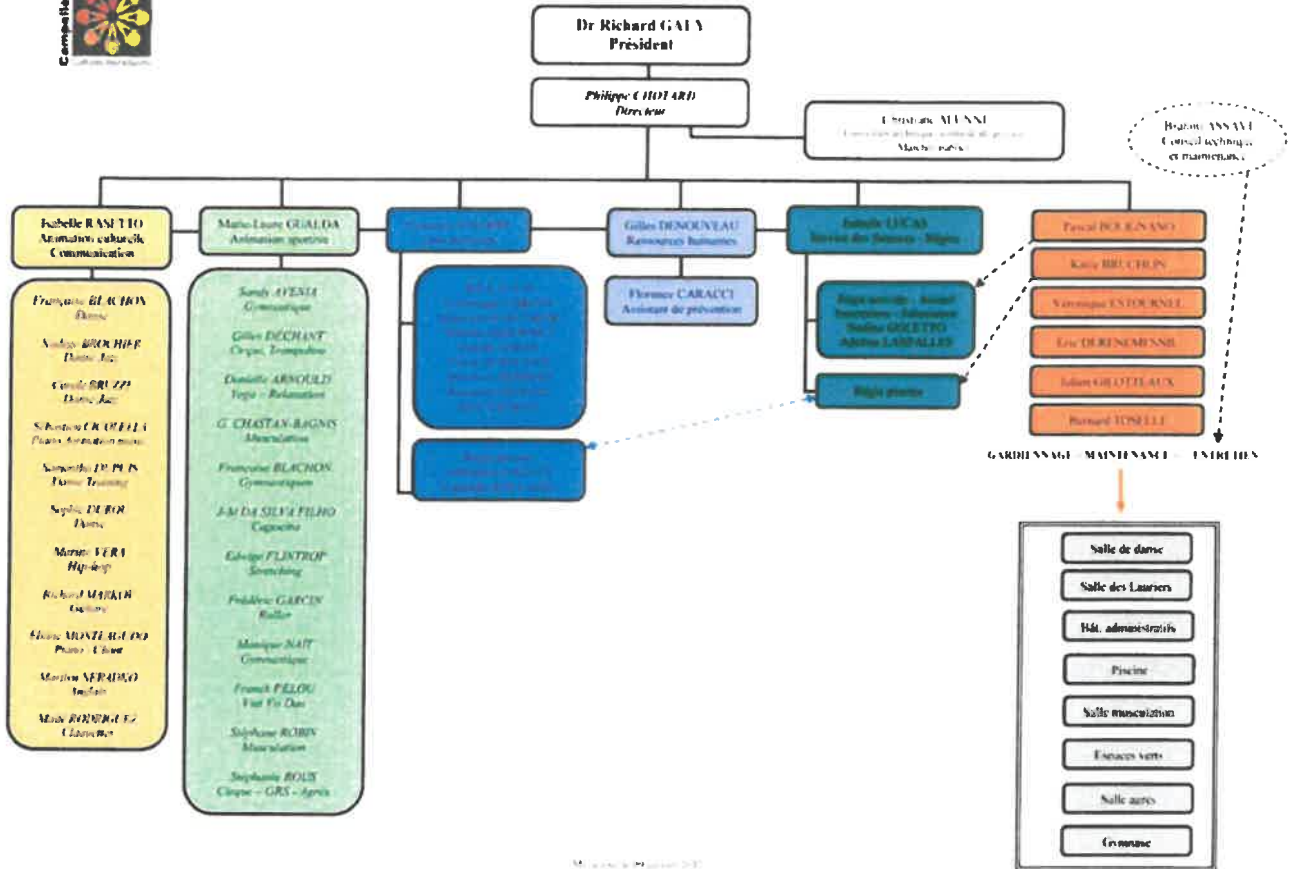
Selon le Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical fonctionne comme un Conseil Municipal. Les mêmes règles doivent donc lui être appliquées. C'est le cas notamment en ce qui concerne la publicité de ses actes et de ses réunions, du contrôle de l'Etat. Dans le domaine financier et comptable, le Trésorier Principal du Trésor Public de Mougins fait office de Comptable du Syndicat Mixte.

Le personnel en 2016

58 agents dont 29 titulaires et 29 contractuels sont répartis sur les filières : Administrative, Animation, Technique et Sportive. Cette année il y a eu 4 départs en retraite et 1 agent décédé.



SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL "LES CAMPÉLIÈRES"



M. le 14/06/2017 11:07



Prise en charge de la maintenance des équipements



Prise en charge des personnes

Appartenance aux filières du Syndicat Mixte des Centres Educatifs et Culturels des Campéliers et aux filières des autres sites

2 - L'année 2016

La dernière phase des travaux

Les gros travaux prévus les années précédentes ont été entrepris durant l'été 2016.

Été 2016

L'accueil et les vestiaires

Les salles

Coût travaux et prestations : 302 982 €



Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel Les Campelières



inauguration du gymnase, 20 octobre 2016

3 - ANALYSE DE LA FREQUENTATION

L'équipement intercommunal du SM CEC avec sa piscine, son gymnase et ses salles annexes, sa salle de musculation, sa salle de musique et le cyber offre au public une grande diversité d'activités sur un même lieu géographique.

Figure 11 : Répartition des usages au Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel Les Campelières - 2014-2015 (en % de la fréquentation)

LES USAGERS

Ils se répartissent entre :

Le secteur culturel qui comprend l'ensemble des cours de musique et de chant, de danse, l'anglais, le théâtre, les échecs et les stages.

Le secteur sport qui regroupe la pratique de la musculation, de la gym, du yoga, du cirque, du trampoline, la capoeira, le roller, les stages et la piscine avec son école de natation et ses cours d'aquagym. Une nouveauté : La proposition du passeport « Corps en mouvement inclut les cours de danse adultes, de yoga et de trampoline à la rentrée de septembre 2015

Le secteur social qui comprend le cyber informatique. (Peu d'inscriptions pour cause de maladie)

Les stages pour les enfants durant les vacances scolaires s'inscrivent dans les différents secteurs : culturel, loisir et sportif.

Usagers fréquentant les activités

Une personne est comptée en fonction de son choix d'activité. Si elle fréquente 2 activités, par exemple, « danse et musique », elle sera enregistrée 2 fois.

Secteurs	Activités	2016	2015	2014	2013	2012
Culturel	Musique, théâtre...etc.	238	228	293	326	279
	Danse	241	539	271	699	698
	Claquettes	548	69	70	307	313
Sportif	Gym, musculation, cirque...etc.	1046	79	79	60	88
	Piscine	1846	800	1022	904	1779
			1807	1663	994	1697
STAGES		163	222	140	785	787
Social	Cyber	19	34	49	223	277
Total	Source : Régie activités	2576	2602	2581	2701	2672

La Piscine : usagers fréquentant la piscine hors activités

Entrées public	TOTAL
2016	25 418
2015	22 254
2014	27 776
2013	31 581
2012	35 921
2011	7100
Source : Régie piscine	



Piscine : Bâtiment des plongeurs et stage

La fréquentation « enfants »

Fréquentation des activités de Synthèse et Mode au Centre Éducatif de Villeneuve-sur-Losne pendant les vacances scolaires 2016-2017

3975 enfants ont fréquenté la piscine en 2016
 Les écoles de Mougins : 550 enfants (22 classes)
 Les écoles du Cannet : 875 enfants (35 classes)
 Collège Cannet : 402
 Collège Mougins : 340
 autres collèges : 193
 CLSH et cours de natations : 1615



Les Campelières, un espace utile pour les associations

Les différents locaux utilisés par les clubs et associations sont : la piscine, le gymnase et la salle des Lauriers

Clubs Piscine	Clubs Gymnase Et Salle des Lauriers
-Le Challenger Triathlon Le Cannet	-Bridge
-L'Association de Plongée ORCA Mougins	-Le Hand-ball Mougins-Mouans-Sartoux Mougins
-Le Cannet Sénior CCAS le Cannet	-Le Sport et Loisirs Mouginois, Basket
-Le Club de l'Age d'Or Mougins	-Mougins Danse 06
-L'association Valentin HAUY Le Cannet	-PACAM Mougins
-ITEP Mirabel	Le C.C.A.Basket Le Cannet
-IME CASTOR	-E.S.C.R Volley-ball Le Cannet
	-MOM Volley Mougins

Fréquentation hors associations 2016

Activités du Syndicat	Scolaires et centres loisirs	Entrées public piscine	TOTAL 2016
2 576	3 975	25 418	31 969

Flash mob : Gala de l'été à la Piscine de Cannet



Résumé des activités du Syndicat et Mises à disposition de la piscine et du gymnase de la piscine de Mougins en 2016

Titulaire : Syndicat mixte des Campellières (Syndicat Mixte de Mougins)

Nature : Formule : Modification : Annulation ou Démission : Création de Mougins



4 - L'ORIGINE DE LA FREQUENTATION DES ACTIVITES

Répartition des usagers qui fréquentent une activité par commune

Une personne est comptabilisée une seule fois même si elle pratique plusieurs activités.

Calcul réalisé sur l'année 2016 (de janvier à décembre)

Usagers	Le Cannet	Mougins	Théoule	Mandelieu	Cannes
2488	1006	710	0	24	154

5 - ANALYSE FINANCIERE ET COMPTABLE

Le financement

Le financement du Syndicat Mixte « Les Campellières » est assuré par la participation de ses membres (les Communes et le Conseil départemental), le produit de ses activités et d'éventuelles subventions et remboursements.

Les cotisations par secteur d'activités

PRODUITS DES ACTIVITES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Culturel	116 550	131 893	110 952	111 640	110 193 €	108 756	96146
Sportif	96 256	111 363	113 200	121 830	117 215	130 703	134 737
Piscine	34 135	56 607	84 675	88 922	92 866	94 961	98327
Sociales	8936	7 237	7352	3 975	3 826	1 628	689
Stages							5623
Billetterie- costumes- avoir				7202	6141	6 480	5365
TOTAUX	255 877	307 100	316 179	333 569	330 241	342 258 €	340 887 €

Source : Bilan d'activités du Syndicat Mixte des Campellières (bilan d'activités communiqué par le Syndicat Mixte des Campellières)

Les entrées « piscine »

PISCINE	2012	2013	2014	2015	2016
Droits d'entrée	68289	66876	56 741	56 514	59 144
Bonnets	2156	1241	995	1 132	1 468
Leçons de natation	51942	53603	58 907	58 737	63 990
	122 387 €	121 720 €	126 719 €	116 383 €	124 602

Source : Régie piscine

La participation des membres

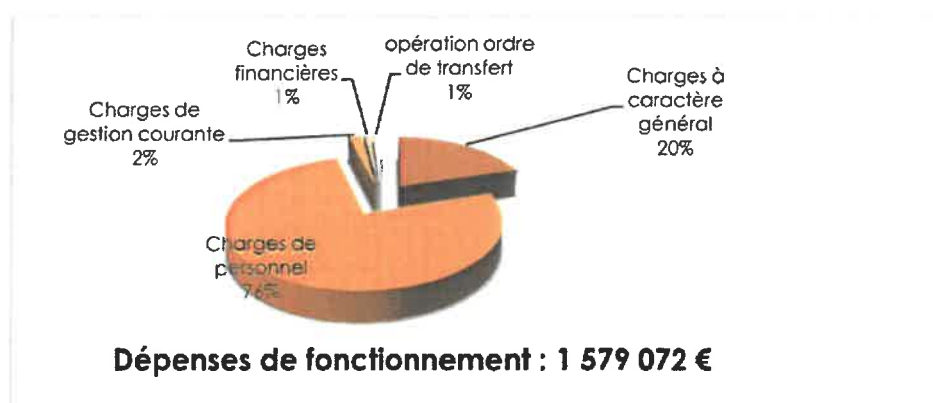
La partie la plus importante du budget correspond à la participation des membres. Les clés de répartition pour déterminer le montant des subventions n'ont plus lieu d'être.

Car, les subventions proviennent maintenant de la C.A.C.P.L.

6 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

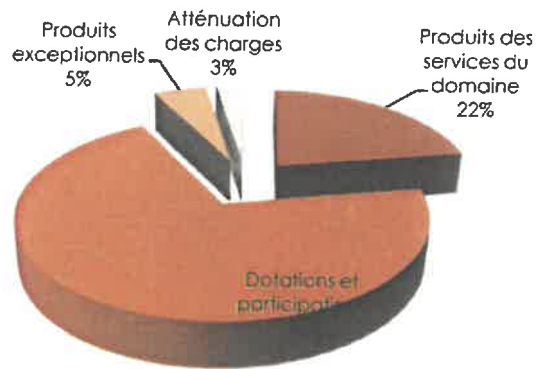
La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



chapitre	Nature et évolution	2012	2013	2014	2015	2016
011	Charges à caractère général	366 989	346 027	323 057	335 715	316 907
012	Charges de personnel	1 203 656	1 248 232	1 233 539,45	1 259 608	1 198 715
65	Charges de gestion courante	32 948	32 815	26 180	30 484	30 282
042	Ordre de transfert			23 541		19 635
66	Charges financières	53 022	33 377	30 770	28 164,07 €	14 531
67	Charges exceptionnelles	699	5 922			
68	Dotations aux amortissements et provisions	17 431	22 252	23 541	21 011,04 €	
	TOTAUX	1 674 746	1 688 629	1 637 089	1 674 983	1 579 072 €

Recettes de fonctionnement

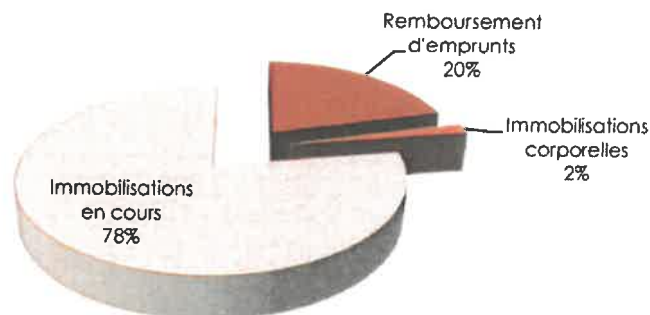


Recettes de fonctionnement : 1 841 016 €

Chapitre	Nature et évolution des recettes de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
70	Produits des services du domaine	405 517	400 134	396 089	408 158	408 303
74	Dotations et participations	1 338 069	1 350 917	1 334 053	1 336 500	1 290 400
77	Produits exceptionnels	2 060	2 692		96	92 400
13	Atténuation des charges	41 598	38 238	48 840	36 234	49 913
	TOTAUX	1 787 245	1 791 982	1 778 982	1 780 988	1 841 018 €
Pour infos	Excédent reporté	217 142	329 641	276 856	190 423	

La section investissement

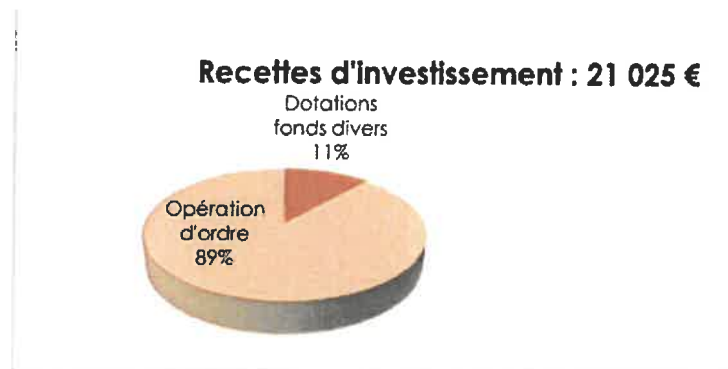
Dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement : 389 507 €

Nature et évolution des dépenses d'investissement		2012	2013	2014	2015	2016
13	Subvention d'investissement		5 237			
16	Emprunt et dettes assimilées	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
20	Immobilisations incorporelles		4 935	2 000		6 525
204	Subventions d'équipement versées	23 286				
21	Immobilisations corporelles	13 441	13 178	20 000	5 293	
23	Immobilisations en cours	150 368	448 434	250 000	9 275	302 982
001	déficit			137 514		
TOTAUX		267 096	551 785	489 514	94 568	389 507 €

Recettes d'investissement



Nature des recettes d'investissement		2012	2013	2014	2015	2016
10	Dotations fonds divers	225 740	25361	227138	40 178	2390
106	Exc.de Fonct.capitalisés	429 024		156 138	228 326	
8						
13	Subventions investissements	212 595	25264	12 500	61 050	
21	Immobilisations corporelles	23 286		244 500		
16	Emprunts et dettes assimilées					
28	Amortissements des immobilisations	17 431			21 011	
40	Opération ordre de transfert		22252	24 000		18 635
TOTAUX		908 077	72 877	508 138	350 565	21 025 €



Activités et activités du Fonds de Mixte du Centre Éducatif et Culturel de Compiègne le 20/06/2016

DELIBERATION N° 2 DU DU 14 JUIN 2017

18H00

L'An deux mille dix-sept et le quatorze juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 08 juin 17

Date d'affichage : 08 juin 17

Affichage compte-rendu : 21 juin 17

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÉS,

Norbert MENCAGLIA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 6

M.

TARIFICATION DES ACTIVITES CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES 2017- 2018

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Chaque année, le Syndicat Mixte revoit les tarifs des activités culturelles, sociales et sportives pour l'année à venir.

Attentif aux difficultés financières auxquelles peuvent être confrontées les familles, le Syndicat Mixte n'a pas augmenté les tarifs de ses activités depuis l'année 2008.

Toutefois, il s'avère important de dégager des recettes supplémentaires au sein de la structure, dans le cadre d'une politique d'investissement avérée.

A cet effet, les tarifs proposés pour la saison 2017/2018 ont été revus à la hausse.

Toutefois, concernant les droits d'entrée de la piscine, il vous est proposé de poursuivre la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.

En conséquence de ce qui précède, après en avoir délibéré, je vous demande de bien vouloir accepter le principe d'augmentation de la tarification des activités culturelles, sociales, sportives et de la piscine à compter du 01/07/2017, applicable pour la saison 2017/2018 démarrant le 01/09/2017.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 14 juin 2017

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

REGIE PISCINE			
Libellé de la prestation	Unité tarifaire	Tarif appliqué au 14 juin 2017 (en euros)	Tarif proposé au 1er juillet 2017 (en euros)
piscine droit entrée - de 16 ans	1	1.70	1.70
piscine droit entrée adulte	1	2.60	2.60
piscine 10 entrées - de 16 ans	1	12.50	12.50
piscine 10 entrées adulte	1	23.00	23.00
piscine tarif préférentiel	1	2.00	2.00
piscine pass CACPL	année	114.00	114.00
piscine pass hors CACPL	année	155.00	155.00
piscine SWIM PASS CACPL	année	55.00	55.00
piscine SWIM PASS Hors CACPL	année	100.00	100.00
piscine cours particulier 1/2h CACPL	1	17.00	17.00
piscine cours particulier 1/2h hors CACPL	1	22.00	22.00
piscine cours particulier 10 séances CACPL	1	134.00	134.00
piscine cours particulier 10 séances hors CACPL	1	175.00	175.00
piscine cours semi collectifs 10 séances CACPL	1	91.00	91.00
piscine cours semi collectifs 10 séances hors CACPL	1	118.00	118.00

La CACPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins) regroupe les communes de Mougins, le Cannet, Cannes, Mandelieu et Théoule sur Mer. Les tarifs semi collectifs s'appliquent à compter de 2 élèves sur les cours. Le SWIM PASS est accordé à toute personne pratiquant une activité à l'année au sein du SMCEC. Le tarif préférentiel est consenti aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, handicapés.

REGIE DES ACTIVITES CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES (habitants de la CACPL)

Libellé de la prestation	Unité tarifaire	Tarif appliqué au 14 juin 2017 (en euros)	Tarif proposé au 1er juillet 2017 (en euros)	Unité tarifaire	Tarif appliqué au 14 juin 2017 (en euros)	Tarif proposé au 1er juillet 2017 (en euros)
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	Trimestre	59.00	60.00	Année	150.00	155.00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h30 Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	Trimestre	77.00	80.00	Année	197.00	206.00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	Trimestre	97.00	100.00	Année	247.00	258.00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h30 Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	Trimestre	107.00	110.00	Année	273.00	284.00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 3h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	Trimestre	115.00	119.00	Année	294.00	306.00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS >3h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1ère année, théâtre, anglais	par heure complètement faire pour le trimestre		19.00	par heure complètement faire pour l'année		53.00
SPORT ADULTES Corps en mouvement 2 cours semaine	Trimestre	68.00	70.00	Année	186.00	196.00
SPORT ADULTES Corps en mouvement / musculation	Trimestre	83.00	86.00	Année	226.00	240.00
SPORT ADULTES Musculation	Trimestre	121.00	123.00	Année	313.00	330.00
SPORT ADULTES Musculation tarif préférentiel	Trimestre	74.00	74.00	Année	214.00	222.00
SPORT ADULTES ETE Corps en mouvement pass illimité	Mois		50.00			
SPORT ADULTES Musculation	Mois		27.00			
SPORT ADULTES Capoeira	Mois		30.00			
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 1h claquettes	Trimestre	83.00	85.00	Année	213.00	219.00
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 2h claquettes	Trimestre	83.00	85.00	Année	213.00	219.00
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 3h claquettes	Trimestre	133.00	137.00	Année	339.00	353.00
	Trimestre	149.00	154.00	Année	381.00	397.00

Une réduction de 20% (arrondie à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant d'une même famille ou pour un enfant désirant pratiquer une 2ème activité au sein du SMCEC (hors activités musique et chant). La pratique de 2 cours par semaine de yoga implique l'application du tarif passeport. Le tarif préférentiel musculation est consenti aux usagers des autres activités (hors qu'on soit adhérents des associations sportives de la CACPL sur présentation d'un justificatif (licence ou adhésion). La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits. Les tarifs SPORT ADULTES ETE seront appliqués à compter du 1er juin 2018.

006-250600962-20170614-2017_2-DE

AR PREFECTURE

12/06/2017

SPORT ADULTES/ENFANTS 2 ^{ème} ANNEE / ADOS >3h claquettes	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre	complémentaire pour le trimestre
CULTURE - LOISIRS Langue / le cours	82.00	25.00	Année	70.00			
CULTURE - LOISIRS guitare / le cours collectif	110.00	210.00	Année	219.00			
CULTURE - LOISIRS jardin musical / le cours	59.00	281.00	Année	294.00			
CULTURE - LOISIRS piano collectif enfant -sans 1/2heure	64.00	150.00	Année	155.00			
CULTURE - LOISIRS piano collectif 1 heure	125.00	163.00	Année	175.00			
CULTURE - LOISIRS Cours à l'unité - 2 élèves (piano, guitare, chant)	1/2 heure	128.00	Année	331.00			
CULTURE - LOISIRS Cours à l'imité - 2 élèves (piano, guitare, chant)	4 x 1/2 heure	15.00					
CULTURE - LOISIRS Cours à l'imité - 2 élèves (piano, guitare, chant)	1 heure	54.00					
CULTURE - LOISIRS Cours à l'imité - 2 élèves (piano, guitare, chant)	1 heure	28.00					
CULTURE - LOISIRS Cours à l'imité - 2 élèves (piano, guitare, chant)	4 x 1 heure	102.00					
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)	1/2 heure	22.00					
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)	4 x 1/2 heure	75.00					
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)	1 heure	39.00					
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)	4 x 1 heure	147.00					
CULTURE - LOISIRS formation musicale soifège	1 heure	6.00					
INFORMATIQUE retraités, sans profession - le cours	1 heure	15.00					
INFORMATIQUE handicapés, étudiants, allocataires RSA, de mandeurs d'emploi - le cours	1 heure	10.00					
PISCINE - école de natation - primaire/secondaire par semaine	1 séance	41.00	Année	116.00			
PISCINE - école de natation - primaire/secondaire par semaine	2 séances	54.00	Année	152.00			
PISCINE - natation adultes - aquagym - masters-lycéens	1 séance par semaine	67.00	Année	186.00			
PISCINE - natation adultes - aquagym - masters-lycéens	2 séances par semaine	98.00	Année	279.00			
PISCINE ETE: natation adultes - aquagym - masters-lycéens	1 séance par semaine	108.00	Année				
STAGES (sportifs, culturels,...)	Mois	27.00	Année				
Coopérative fournitures	1/2 Journée	de 10,00 à 25,00					
	sans objet	de 4,00 à 50,00					

Une réduction de 20% (arrondie à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant d'une même famille ou pour un enfant désistant pratiquer une 2ème activité ou sein du SMCEC (hors activités musique et chant). La pratique de 2 cours par semaine de yoga implique l'application du tarif passeport. Le tarif préférentiel musculation est consenti aux usagers des autres activités ainsi qu'aux adhérents des associations sportives de la CACPI sur présentation d'un justificatif (licence ou affiliation). La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits. Les tarifs SPORT ADULTES ETE seront appliqués à compter de l'été 2018

REGIE DES ACTIVITES CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES (hors CACPL)

Libellé de la prestation	Unité tarifaire	Tarif appliqué au 14 juin 2017 (en euros)	Tarif proposé au 1er juillet 2017 (en euros)	Unité tarifaire	Tarif appliqué au 14 juin 2017 (en euros)	Tarif proposé au 1er juillet 2017 (en euros)
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	Trimestre	70,00	72,00	Année	179,00	186,00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h30 Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	Trimestre	93,00	95,00	Année	236,00	245,00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	Trimestre	116,00	120,00	Année	297,00	310,00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h30 Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	Trimestre	128,00	132,00	Année	326,00	341,00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 3h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	Trimestre	139,00	143,00	Année	355,00	369,00
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS >3h Cirque, trampoline, capoeira, éveil aux sports et au cirque, gymnastique aux agrès, danse claquettes 1 ^{ère} année, théâtre, anglais	par heure complètement libre pour le trimestre		21,00	par heure complètement libre pour l'année		59,00
SPORT ADULTES Corps en mouvement 2 cours semaine	Trimestre	81,00	84,00	Année	220,00	235,00
SPORT ADULTES Corps en mouvement passeport illimité	Trimestre	100,00	103,00	Année	268,00	280,00
SPORT ADULTES Corps en mouvement / musculation	Trimestre	145,00	149,00	Année	376,00	395,00
SPORT ADULTES Musculation	Trimestre	86,00	86,00	Année	248,00	253,00
SPORT ADULTES ETE Corps en mouvement passeport	Mois		27,00			
SPORT ADULTES ETE Musculation	Mois		34,00			
SPORT ADULTES Capoeira	Trimestre	93,00	95,00	Année	236,00	245,00
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 1h claquettes	Trimestre	93,00	95,00	Année	236,00	245,00
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 2h claquettes	Trimestre	143,00	147,00	Année	365,00	380,00
SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS 3h claquettes	Trimestre	162,00	167,00	Année	412,00	431,00

Une réduction de 20% (arrondie à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant d'une même famille ou pour un effort élémentaire pratiqué une 2ème fois (hors activités SMACD (hors activités musique et chant). Le tarif de 2 cours par semaine de yoga implique l'application du tarif passeport. La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits.

SPORT ADULTES / ENFANTS 2ème ANNEE / ADOS > 3h	claquettes	par heure complémen taire pour le trimestre		28,00	par heure complémen taire pour l'année	78,00
CULTURE - LOISIRS Langue / le cours		Trimestre	93,00	95,00	Année	245,00
CULTURE - LOISIRS guitare / le cours collectif		Trimestre	133,00	137,00	Année	353,00
CULTURE - LOISIRS jardin musical / le cours		Trimestre	70,00	72,00	Année	186,00
CULTURE - LOISIRS piano collectif enfant - sans 1/2 heure		Trimestre	76,00	84,00	Année	217,00
CULTURE - LOISIRS piano collectif 1 heure		Trimestre	144,00	149,00	Année	384,00
CULTURE - LOISIRS Cours à l'unité - 2 élèves (piano, guitare, chant)		1/2 heure	15,00	16,00		
CULTURE - LOISIRS Cours à l'unité - 2 élèves (piano, guitare, chant)		4 x 1/2 heure	54,00	57,00		
CULTURE - LOISIRS Cours à l'unité - 2 élèves (piano, guitare, chant)		1 heure	28,00	29,00		
CULTURE - LOISIRS Cours à l'unité - 2 élèves (piano, guitare, chant)		4 x 1 heure	102,00	105,00		
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)		1/2 heure	20,00	22,00		
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)		4 x 1/2 heure	75,00	82,00		
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)		1 heure	39,00	43,00		
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant)		4 x 1 heure	147,00	162,00		
CULTURE - LOISIRS formation musicale soifige		1 heure	6,00	6,00		
INFORMATIQUE retraités, sans profession - le cours		1 heure	18,00	18,00		
INFORMATIQUE handicapés, étudiants, allocataires RSA, demandeurs d'emploi - le cours		1 heure	9,00	10,00		
PISCINE - école de natation - primaire/secondaire	1 séance	Trimestre	57,00	62,00	Année	160,00
PISCINE - école de natation - primaire/secondaire	2 séances	Trimestre	72,00	80,00	Année	206,00
PISCINE - natation adultes - aquagym - masters-lycéens	1 séance par semaine	Trimestre	92,00	97,00	Année	251,00
PISCINE - natation adultes - aquagym - masters-lycéens	2 séances par semaine	Trimestre	135,00	143,00	Année	369,00
PISCINE ETE- natation adultes - aquagym - masters-lycéens	1 séance par semaine	Mois		27,00		
STAGES (sportifs, culturels...)		1/2 journée		de 10,00 à 25,00		
Coopérative fournitures		sans objet	de 4,00 à 50,00	de 4,00 à 50,00		

Une réduction de 20% (arrondie à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant au pour même famille ou pour un enfant désireux pratiquer une 2ème activité au sein de SMACEC (hors activités musique et chant). La pratique de 2 cours par semaine de yoga implique l'application du tarif passoport. La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits.

DELIBERATION N° 3 DU DU 14 JUIN 2017

18H00

L'An deux mille dix-sept et le quatorze juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 08 juin 17

Date d'affichage : 08 juin 17

Affichage compte-rendu : 21 juin 17

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Norbert MENCAGLIA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 6

M.

AUTORISATION AUX MAITRES NAGEURS DE DONNER DES LECONS DE NATATION

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 6 novembre 1985, le Syndicat Mixte a autorisé la création d'un système de leçons individuelles et semi-collectives d'enseignement de la natation, sous réserve d'effectuer les formalités annuelles d'usage.

La délibération du 16/01/2008 nomme les agents du Syndicat Mixte autorisés à donner ces leçons et la délibération du 18/10/2011 en modifie les conditions.

Il convient aujourd'hui d'étendre la possibilité de donner des leçons de natation individuelles et semi-collectives à tous les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives titulaires ou contractuels remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel activités aquatiques et natation (BP AAN) et travailler au SMCEC à temps complet ou à temps non-complet.

En conséquence de ce qui précède, je vous demande d'autoriser les Maîtres-Nageurs titulaires ou contractuels travaillant à temps complet ou à temps non-complet à donner des leçons de natation.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 14 juin 2017

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY